



## Récépissé et passeport périmé

Par **bmn176**, le **13/09/2013** à **23:54**

Bonjour,

Aujourd'hui nous avons déposé un dossier vie privée et familiale conjoint de français pour mon mari.

Son passeport est périmé depuis quelques jours, cela n'a pas posé de problème pour le dépôt de dossier. Le problème c'est que sur le récépissé, il est mentionné que ce dernier n'est valable QUE sur présentation de son passeport( avec le numéro) ainsi que la date de validité, bien qu'il soit périmé.

Il est prévu que son passeport soit renouvelé au consulat, sauf que si il y a un contrôle d'identité par la police, le numéro et les dates du passeport ne seront pas les mêmes, puisque qu'il aura été renouvelé. Que doit-on faire dans ce cas là ?? Retourner a la préfecture pour qu'elle nous change le récépissé avec les nouvelles dates ???

Une autre question, peut-on voyager avec un passeport valide ainsi que le récépissé avec autorisation de travail, dans l'espace Schengen ?? Beaucoup disent qu'il ne faut pas prendre le risque au cas ou on nous convoque pour venir chercher un papier en plus, mais on nous a dit que dans l'éventualité de l'acceptation du dossier, la carte ne sera prête que a partir du 30 Octobre. Peut-on voyager en UE avant cette date ??

Merci pour vos réponses

BMN176

Par **EI Goal**, le **16/09/2013** à **11:38**

Bonjour,

Votre mari peut demander une prolongation du passeport. Au pire, il peut renouveler et garder une copie de l'ancien passeport pour le présenter avec le récépissé. Il ne faut surtout pas rester sans passeport dans un pays étranger.

Si votre mari est de nationalité algérienne, les services du consulat font des prolongations de passeport. S'il est d'une autre nationalité, il peut se présenter au consulat de son pays pour demander une prolongation.

Pour la question de voyage, je suis moi-même en possession d'un récépissé avec autorisation de travailler et on m'a conseillé la même chose, c'est-à-dire, de ne pas prendre le risque de voyager avec.

Bonne journée.

Par **bmn176**, le **17/09/2013** à **00:39**

Merci pour votre réponse